

## **REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017**

Le cinq juillet deux mille dix-sept, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. CORNEAU, M. BOURRY, M. PINARD, Mme DUPOISSON, M. JUZEAU, Mme FORGET, M. OUVRARD, M. PIEDOUE, Mme HELIOU, Mme COGNEAU, Mme FROIN, M. ABELS, Mme SEGRETAIN.

Absents : Mme CAILLER, Mme MUSART, Mme SEGRETAIN, M. TESSIER excusés.

---

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

---

### **DECISION SUR AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Il présente la synthèse des différentes réunions organisées dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires :

**Le mardi 20 juin**, le conseil d'école se prononce pour la modification des rythmes scolaires et le retour à la semaine de 4 jours, sans changement des horaires de l'école dès septembre 2017 (10 voix pour le retour immédiat, 5 voix contre et 1 abstention de la Mairie).

**Le lundi 26 juin**, à l'initiative du Maire, une réunion avec l'ensemble des partenaires de la vie scolaire est organisée. Sont présents : les parents élus au conseil d'école, deux élus de l'association de la cantine scolaire, 3 élus municipaux dont l'adjointe aux affaires scolaires et le directeur de l'école.

Le Maire explique la procédure pour obtenir une dérogation, rappelle la nécessité d'un consensus local sur la question et la nécessité que l'avis du conseil municipal soit concordant avec celui du conseil d'école. Il explique également qu'il doit s'assurer que la Communauté de communes est en mesure de mettre en place un service ALSH le mercredi matin (Il est déjà en place le mercredi après-midi) et que l'impact sur l'organisation du transport scolaire en cours de transfert à la Région est aussi une composante à prendre en compte.

Il rappelle aussi que plusieurs personnes ont été embauchées en CDD par la commune pour assurer l'animation des Actions Péri-Educatives et que ces 3 personnes verront leur temps de travail diminué.

Le président de l'association de la cantine explique lui aussi les conséquences sur le temps de travail du personnel supplémentaire qu'il a dû recruter pour assurer les repas du mercredi midi dans le cadre de la mise en place de la semaine de 4,5 jours.

Ce groupe propose de réaliser une enquête auprès des parents pour connaître l'avis des principaux intéressés.

**Le lundi 3 juillet**, le même groupe de travail se réunit de nouveau pour réaliser le dépouillement de l'enquête. Plusieurs conseillers municipaux sont venus pour entendre les débats sans y prendre part.

Questions	réponses	%	dans l'hypothèse où le centre de loisirs pourrait être mis en place pour la journée entière du mercredi dès septembre 2017, pensez-vous utiliser ce service :					
			tous les mercredis		de temps en temps		jamais	
			ALSH	Cantine	ALSH	Cantine	ALSH	Cantine
souhaitez-vous un retour à la semaine de 4 jours dès sept. 2017 (suppression du mercredi matin)	68	59%	5	5	24	23	39	40
souhaitez-vous un retour à la semaine de 4 jours seulement en sept. 2018	30	26%	10	10	8	6	11	11
souhaitez-vous rester à la semaine de 4,5 jours	17	15%	8	8	3	3	6	6
pas d'avis	1						1	1
exprimés	116	100%	23	23	35	32	58	58
			20%		30%		50%	

Au vu des résultats, il est demandé à chaque partie de donner un avis pour éclairer le conseil municipal qui se réunira le mercredi 5 juillet à 19h30.

- Le directeur de l'école indique qu'une majorité d'enseignants est plutôt pour l'arrêt des 4,5 jours mais seulement en 2018 et précise qu'à titre personnel il partage aussi cette position. Un changement brutal lui fait craindre la perte du temps de secrétariat que l'éducation nationale lui met à disposition.
- Le président de la cantine redit qu'il reste non favorable au retour à la semaine des 4 jours dès septembre prochain et qu'il préfère avoir une année pour organiser son service et envisager ou non une prestation de service pour l'ALSH du mercredi.
- Les parents après une suspension de séance pour réfléchir à leur position, réaffirment leur volonté de voir la semaine de 4 jours se mettre en place dès septembre 2017, en cohérence avec leur position au conseil d'école et avec le résultat de l'enquête des parents.
- La commune indique qu'elle prendra sa décision en conseil municipal extraordinaire après avoir pris l'avis de la communauté de communes sur sa capacité à mettre en place un service ALSH le mercredi matin, et s'assurer de la position de l'Inspection d'Académie et de la région sur les transports scolaires (en référence au courrier de l'IE du 30 juin)

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre position sur les deux points suivants :

- Retour à la semaine de 4 jours
- Retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017

Vu l'avis du Conseil d'école réuni le 20 juin 2017, demandant une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,

Considérant que l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours pourra être mise en place sans difficultés techniques,

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur les deux points suivants :

1. Retour à la semaine de 4 jours : 14 voix pour et 1 voix contre
2. Retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017 : 9 voix pour et 6 voix contre
  - Sollicite une dérogation au cadre actuel dès la rentrée 2017, pour une répartition de la semaine scolaire sur quatre jours,

- Confirme que les horaires de classe resteront inchangés suite à cette répartition, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h25 à 16h25,
- Demande à l'organisateur des transports scolaires de ne pas maintenir le service le mercredi matin.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 20h45

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 10 juillet 2017 à 20h00